



Communiqué

Le 3 décembre 2008

SELON LA MINISTRE DE LA SANTÉ, LES MESURES PRISES POUR METTRE EN OeUVRE LES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL VONT PERMETTRE DE RENFORCER D'AVANTAGE LE RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS PROVINCIAL

Le gouvernement provincial va entreprendre la mise en œuvre de douze nouvelles recommandations du vérificateur général visant à renforcer davantage le Régime d'assurance-médicaments du Manitoba, en s'appuyant sur le travail déjà en cours pour continuer à offrir le programme d'assurance-médicaments le plus complet du Canada, a annoncé aujourd'hui la ministre de la Santé, Mme Theresa Oswald.

« Nous remercions le Bureau du vérificateur général du travail qu'il a effectué en ce qui concerne ce rapport, a déclaré Mme Oswald. Le gouvernement provincial a accepté toutes les recommandations et a déjà commencé la mise en œuvre d'un grand nombre d'entre elles. »

Selon la ministre, les douze recommandations du rapport vont permettre de continuer à améliorer le Régime d'assurance-médicaments. Elle remarque également que ces recommandations vont aider à clarifier les politiques qui permettent de conserver un régime équitable et économique, tout en améliorant les communications avec les professionnels des soins de santé, les patients et les pharmaciens.

« Le Manitoba a le meilleur régime d'assurance-médicaments du Canada et il va falloir procéder à des améliorations continues afin d'être sûrs que cela ne change pas, a précisé Mme Oswald. Nous allons y parvenir en mettant ces recommandations en œuvre, en augmentant nos investissements et en répondant aux besoins des Manitobains et Manitobaines. »

Il s'agit du second rapport sur le Régime d'assurance-médicaments publié par le Bureau du vérificateur général. Depuis le premier rapport de 2006, le gouvernement provincial a pris des mesures à l'égard de toutes les 22 recommandations antérieures, notamment :

- la mise en place d'ententes de gestion d'utilisation négociées avec les fabricants de médicaments afin d'aider à gérer le coût croissant des médicaments;
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique de présentation de médicaments génériques afin d'obtenir de meilleurs prix en la matière pour la population manitobaine et d'avoir un approvisionnement adéquat pour les pharmaciens; ceci a entraîné des économies annuelles d'environ quatre millions de dollars en ce qui concerne le Régime d'assurance-médicaments;
- la présentation du Programme de versements échelonnés de la franchise du Régime d'assurance-médicaments qui permet aux familles admissibles ayant des frais de médicaments élevés de payer leur franchise par versements mensuels ajoutés à leur facture d'électricité.

Les économies de coût réalisées dans le cadre de la nouvelle politique provinciale de médicaments génériques ont permis d'ajouter 40 médicaments au Régime d'assurance-médicaments cet automne, dont des médicaments pour le traitement des patients souffrant de troubles médicaux graves comme le VIH/Sida, le cancer, le diabète et l'asthme. La Province a ajouté deux médicaments de survie contre le cancer à la *Liste de médicaments admissibles du Manitoba* au printemps dernier et a annoncé l'ajout de 120 médicaments génériques économiques en mars.

Selon la ministre, le Bureau de la concurrence a reconnu, dans son récent rapport, que la politique manitobaine concernant les médicaments génériques était la première du genre au Canada, le Manitoba étant un leader national de la mise en œuvre des recommandations du Bureau.

En 2008, l'Institut canadien d'information sur la santé a signalé que 53 p. cent des coûts de médicaments délivrés sur ordonnance au Manitoba étaient financés par la Province, soit le pourcentage le plus élevé du Canada.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX EN ANNEXE